



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Compte rendu sommaire de décision

à l'égard de

Demandeur Ontario Power Generation Inc.

Objet Demande de renouvellement du permis
d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la
centrale nucléaire de Pickering

**Dates de
l'audience
publique** 4 avril 2018
25 au 29 juin 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE DÉCISION

Demandeur : Ontario Power Generation Inc.

Adresse : 700, avenue University, Toronto (Ontario) M5G 1X6

Objet : Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la centrale nucléaire de Pickering

Demande reçue le : 28 août 2017
11 décembre 2017 (renseignements complémentaires à la demande présentée le 28 août 2017)

Dates de l'audience publique : 4 avril 2018 (Partie 1)
25 au 29 juin 2018 (Partie 2)

Lieu : Partie 1 : Salle des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), 280, rue Slater, 14^e étage, Ottawa (Ontario)

Partie 2 : Complexe récréatif de Pickering, 1867, chemin Valley Farm, Pickering (Ontario)

Commissaires présents : M. Binder, président
S. Demeter M. Lacroix
R. Velshi K. Penney
T. Berube

Secrétaire : M.A. Leblanc
Secrétaire de séance : M. Hornof
Avocate générale principale : L. Thiele
Avocat principal : D. Saumure

Représentants du demandeur	Numéro du document
<p>J. Lyash, président et directeur général G. Jager, président, Nucléaire R. Lockwood, vice-président principal, centrale nucléaire de Pickering S. Gregoris, vice-président adjoint du site, centrale nucléaire de Pickering R. Manley, vice-président, Affaires réglementaires nucléaires et relations avec les parties intéressées S. Burns, vice-président, Services de sécurité et d'urgence A. Rob, vice-président, Déclassement nucléaire L. Morton, vice-présidente, Gestion des déchets nucléaires K. Charette, gestionnaire principale, Projet de confirmation du cycle de vie des canaux de combustible M. Benjamin, gestionnaire principal, Cybersécurité S. Irvine, gestionnaire, Planification stratégique – Projet de confirmation du cycle de vie des canaux de combustible J. Vecchiarelli, gestionnaire, Renouvellement du permis de Pickering P. Fabian, gestionnaire, Composantes et équipement P. Herrera, gestionnaire, Affaires réglementaires, centrale nucléaire de Pickering K. McDougall, gestionnaire, Radioprotection S. Smith, directrice, Exploitation et entretien, centrale nucléaire de Pickering J. Wight, directeur, Génie R. McCalla, directeur, Département de l'environnement C. Lorencez, directeur, Sûreté nucléaire S. Lesiuta, directeur, Gestion des urgences et protection contre l'incendie K. Ross, conseiller, Relations avec les Autochtones</p>	<p>CMD 18-H6.1 CMD 18-H6.1A CMD 18-H6.1B CMD 18-H6.1C</p>
Personnel de la CCSN	Numéro du document
<p>R. Jammal, P. Elder, G. Frappier, A. Viktorov, H. Overton, A. Omar, J. Jin, M. Rinker, A. McAllister, K. Glenn, R. Tennant, R. Lane, K. Sauvé, V. Tavasoli, K. Heppell-Masys, Y. Poirier, M. Gerrish, C. Cattrysse, Y. Akl, L. Love-Tedjoutomo, C. Ducros, G. McDougall, N. Mesmous, C. Cole, S. Cook, E. Leader, C. Cianci, S. Yaloui, S. Burger, G. Lamarre, A. Bouchard, D. Moroz, C. Purvis, E. Lemoine, K. Kirkhope et Y.C. Liu</p>	<p>CMD 18-H6 CMD 18-H6.A CMD 18-H6.B CMD 18-H6.C</p>
Intervenants	Numéro du document
Voir l'annexe A	
Autres	
L.B. Zablotska, Université de la Californie	
Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence : M. Morton, D. Nodwell, K. Bleyer, J. Stone, L. Withcombe et E. Fuchs	

Santé Canada : K. Buchanan et B. Ahier	
Ministère des Transports de l'Ontario : N. Boyd	
Ministère des Pêches et des Océans : J. Thomas et C. Boros	
Environnement et Changement climatique Canada : N. Ali et D. Kim	
Ressources naturelles Canada : J. Adams	
Service de santé de la région de Durham : R. Kyle et M.-A. Pietrusiak	
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts : A. Todd	
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique : P. Dunn	

Permis : Renouvelé

**Exploitation des tranches 5 à 8 de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'à un maximum
de 295 000 heures équivalentes pleine puissance : Autorisé**

Table des matières

1.0	INTRODUCTION.....	1
2.0	DÉCISION.....	4
3.0	QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION.....	6
	Annexe A – Intervenants.....	A

1.0 INTRODUCTION

1. Ontario Power Generation Inc. (OPG) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹ de renouveler son permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP) pour sa centrale nucléaire de Pickering, située sur la rive nord du lac Ontario, dans la municipalité de Pickering (Ontario). Le permis actuel, le PERP 48.04/2018, expire le 31 août 2018. OPG a demandé que son permis soit renouvelé pour dix ans.
2. Le complexe nucléaire est divisé en deux installations dotées d'un réacteur – Pickering-A et Pickering-B – et regroupe huit réacteurs CANDU à eau lourde sous pression et leurs équipements connexes. Les tranches 1 et 4 (Pickering-A) peuvent produire 515 mégawatts électriques (MWé), tandis que les tranches 5 à 8 (Pickering-B) peuvent produire 516 MWé. Les tranches 2 et 3 sont en état de stockage sûr jusqu'au déclassement de la centrale nucléaire. L'entrée en service des tranches 1 à 4 s'est échelonnée de 1971 à 1973, tandis que celle des tranches 5 à 8 a débuté en 1983 pour se terminer en 1986.
3. La centrale nucléaire de Pickering administre un programme de cobalt 60 (Co-60) dans le cadre duquel ce radio-isotope, auquel on attribue un éventail d'applications industrielles, médicales et alimentaires utiles, est collecté pendant des arrêts prévus dans des composants du réacteur irradiés. OPG cherche avec cette demande à obtenir une approbation réglementaire pour poursuivre le programme de Co-60 à sa centrale nucléaire de Pickering. Le complexe nucléaire de Pickering comprend également l'installation de gestion des déchets de Pickering (IGDP), qui est exploitée en vertu d'un permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets de catégorie IB complètement distinct. Le permis d'exploitation de l'IGDP a été renouvelé en février 2018 et expirera le 31 août 2028.²
4. Au cours de l'audience concernant le dernier renouvellement de permis pour la centrale nucléaire de Pickering en 2013,³ OPG avait exprimé son intention de mettre fin à l'exploitation commerciale de la centrale en 2020. Après que la province de l'Ontario a demandé à OPG en juin 2016 de modifier ses plans afin de poursuivre l'exploitation sûre de la centrale au-delà de 2020, OPG a informé la CCSN en juin 2017 de son intention de demander une autorisation réglementaire lui permettant d'exploiter la centrale jusqu'au 31 décembre 2024.

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante « tribunal ».

² Commission canadienne de sûreté nucléaire – Ontario Power Generation Inc., *Demande concernant le renouvellement du permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets pour l'installation de gestion des déchets de Pickering*, avril 2017.

³ Commission canadienne de sûreté nucléaire – Ontario Power Generation Inc., *Demande concernant le renouvellement du permis d'exploitation pour la centrale nucléaire Pickering*, le 20 février et du 29 au 31 mai 2013.

5. En mai 2014, la Commission, lorsqu'elle s'était penchée sur le plan d'exploitation commerciale jusqu'en 2020, avait approuvé la demande d'OPG en vue d'être autorisée à exploiter la centrale nucléaire jusqu'à 247 000 heures équivalentes pleine puissance (HEPP).⁴ OPG, avec la demande actuelle visant à poursuivre l'exploitation commerciale jusqu'à la fin de 2024, souhaite maintenant obtenir l'autorisation d'exploiter les tranches 5 à 8 de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'à 295 000 HEPP.
6. En septembre 2017, un financement pouvant atteindre 100 000 \$ a été offert à des groupes autochtones, des membres du public et des parties intéressées par l'intermédiaire du Programme de financement des participants (PFP) de la CCSN afin de favoriser la participation au processus d'autorisation. Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a recommandé qu'un montant pouvant atteindre 112 962 \$ soit remis à dix demandeurs. Ces derniers étaient tenus, en contrepartie de l'obtention de fonds, de présenter un mémoire et de faire un exposé lors de la Partie 2 de l'audience publique portant sur la demande d'OPG. Un bénéficiaire de l'aide financière a retiré sa demande avant la Partie 2 de l'audience publique.
7. Le présent *Compte rendu sommaire de décision* expose le fondement de la décision de la Commission concernant le renouvellement de ce permis et des conditions de permis applicables. Il est publié sans délai compte tenu de l'expiration imminente du permis actuellement en vigueur. Les motifs précis de la décision de la Commission et son évaluation de toutes les observations présentées relativement à la demande seront présentés dans un *Compte rendu de décision* détaillé qui sera publié à une date ultérieure.

Questions

8. Dans son examen de la demande, la Commission devait décider :
 - a) le processus d'examen de l'évaluation environnementale à appliquer à l'égard de cette demande
 - b) si OPG est compétente pour exercer les activités visées par le permis
 - c) si, dans le cadre de ces activités, OPG prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé, la sûreté et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées

⁴ Commission canadienne de sûreté nucléaire – Ontario Power Generation Inc., *Demande visant à lever le point d'arrêt lié au permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering*, mai 2017.

9. La Commission devait également décider :

- a) si elle autorisera OPG à exploiter les tranches 5 à 8 de la centrale de Pickering au-delà de 247 000 HEPP, jusqu'à un maximum de 295 000 HEPP

Audience publique

10. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié l'information présentée dans le cadre de l'audience publique tenue en deux parties le 4 avril 2018 à Ottawa (Ontario), et du 25 au 29 juin 2018 à Pickering (Ontario). L'audience publique s'est déroulée conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles).⁵ Pendant l'audience publique, la Commission a examiné les mémoires et entendu les exposés d'OPG (CMD 18-H6.1, CMD 18-H6.1A, CMD 18-H6.1B et 18-H6.1C) et du personnel de la CCSN (CMD 18-H6, 18-H6.A, CMD 18-H6.B et 18-H6.C). La Commission a également tenu compte des mémoires et des exposés de 155 intervenants (voir l'annexe A pour la liste des interventions). L'audience a été diffusée en direct sur le site Web de la CCSN et ajoutée aux archives vidéo après l'audience.

11. La Commission a reçu cinq demandes de décision aux termes du paragraphe 20(3) des Règles par :

- l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) et Greenpeace le 25 juin 2018
- l'ACDE, Greenpeace et Northwatch le 25 juin 2018
- l'ACDE, Greenpeace et Durham Nuclear Awareness (DNA) le 25 juin 2018
- l'ACDE le 26 juin 2018
- Greenpeace le 28 juin 2018

Comme elle l'a indiqué pendant le volet oral de l'audience publique, la Commission n'a pris aucune décision relativement à ces demandes pendant l'audience. Celles-ci seront traitées dans le *Compte rendu de décision* détaillé, qui exposera l'examen qu'a fait la Commission de chacune de ces demandes de décision.

Mandat de la Commission

12. De nombreux intervenants ont présenté à la Commission des renseignements au sujet des incidences socioéconomiques de la centrale nucléaire de Pickering. La Commission tient à mentionner qu'en tant qu'organisme de réglementation nucléaire du Canada, elle n'a aucun mandat socioéconomique et ne rendra pas de décisions sur les incidences sociales ou économiques d'une installation. Ce sont la santé, la sûreté et

⁵ Décrets, ordonnances et règlements statutaires (DORS)/2000-211.

la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le maintien de la sécurité nationale et le respect des obligations internationales que le Canada a assumées qui orientent le processus décisionnel de la Commission, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN).⁶

13. La Commission fait remarquer en outre qu'il incombe au gouvernement provincial de l'Ontario d'aborder les questions fondamentales sur la politique énergétique, comme le niveau de dépendance à l'énergie nucléaire, et que la CCSN n'a pas ce pouvoir légal et n'examinera pas de questions de nature politique. Lorsque, comme c'est le cas ici, OPG demande le renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering, le rôle de la Commission consiste à déterminer si ces activités pourront être réalisées conformément à la LSRN et à réglementer en conséquence.

Objet de la demande de renouvellement de permis et de l'audience publique

14. La Commission souligne que l'objet de la demande de renouvellement de permis d'OPG et de l'audience publique consiste à renouveler le permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering. Cela étant, elle ne s'est pas attardée aux activités autorisées à l'IGDP, qui est située sur le même complexe que la centrale nucléaire de Pickering. Comme susmentionné, la Commission a décidé en février 2018, à l'issue d'une audience publique à laquelle le public a participé, de renouveler le permis d'exploitation d'OPG pour l'IGDP pour une période de dix ans. Il convient toutefois de noter que l'exploitation de l'IGDP sort du cadre de l'audience sur le renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Pickering.

2.0 DÉCISION

15. D'après son examen de la question, la Commission conclut qu'OPG est compétente pour exercer les activités visées par le permis. Elle est d'avis que, dans le cadre de ces activités, OPG prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées. Par conséquent,

conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission renouvelle le permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire de puissance délivré à Ontario Power Generation Inc. pour sa centrale nucléaire de Pickering, située dans la municipalité de Pickering (Ontario). Le permis renouvelé, le PERP 48.00/2028, est valide du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2028

⁶ Lois du Canada (L.C.), 1997, chapitre (ch.) 9.

la Commission autorise Ontario Power Generation Inc. à exploiter les tranches 5 à 8 de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'à un maximum de 295 000 heures équivalentes pleine puissance

16. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN dans les documents CMD 18-H6 et CMD 18-H6.B. La Commission délègue également des pouvoirs en ce qui concerne la condition de permis 3.2⁷, toujours selon les recommandations du personnel de la CCSN.
17. La Commission est satisfaite qu'aucune évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*⁸ [LCEE 2012] n'ait été nécessaire dans ce dossier. Elle juge que l'examen environnemental réalisé par le personnel de la CCSN est acceptable et exhaustif.
18. Par cette décision, la Commission ordonne au personnel de la CCSN de présenter annuellement un rapport sur le rendement d'OPG et de la centrale nucléaire de Pickering, dans le cadre d'un *Rapport de surveillance réglementaire (RSR)*, publié chaque année. Le personnel de la CCSN présentera ce rapport lors d'une séance publique de la Commission, à laquelle les membres du public pourront participer. La Commission encourage les groupes autochtones et les membres du public à intervenir lors de la présentation du RSR annuel.
19. La Commission fait remarquer que le personnel de la CCSN peut la saisir de toute question, le cas échéant. En outre, elle demande au personnel de la CCSN de l'informer chaque année de tout changement apporté au Manuel des conditions de permis (MCP).
20. La Commission exige qu'OPG lui présente, au milieu de la période d'autorisation de dix ans et au plus tard en 2023, un bilan complet à mi-parcours de ses activités autorisées à la centrale nucléaire de Pickering. Ce bilan sera présenté lors d'une réunion publique de la Commission tenue dans la municipalité où est située la centrale nucléaire de Pickering ou à proximité et au cours de laquelle les groupes autochtones, les membres du public et des parties intéressées pourront intervenir.
21. La Commission prend acte des préoccupations exprimées par plusieurs intervenants pendant cette audience concernant le risque que représente la poursuite de l'exploitation commerciale de la centrale nucléaire de Pickering après 2024. À ce sujet, elle explique que sa décision repose sur les renseignements que contenait la demande d'OPG et qui indiquent que l'intention de cette dernière est de cesser toute exploitation commerciale de la centrale le 31 décembre 2024. Il convient de souligner que la stratégie d'OPG pour l'arrêt de l'exploitation aux fins commerciales de toutes les tranches du réacteur de la centrale sera élaborée et mise en œuvre longtemps avant l'arrêt permanent et mise à jour régulièrement, tel que l'exige la condition de

⁷ Condition de permis 3.2 : [traduction] « Il est interdit au titulaire de permis de redémarrer un réacteur après une défaillance de processus grave sans obtenir au préalable une approbation écrite de la Commission ou d'une personne qu'elle aura autorisée. »

⁸ Lois du Canada (L.C.) 2012, chapitre (ch.) 19, article (art.) 52.

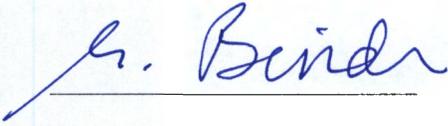
permis 15.4 propre à la centrale nucléaire de Pickering et conformément aux critères de vérification de la conformité énoncés relativement à cette condition de permis dans le MCP. OPG informera la CCSN avant le 31 décembre 2022 de son intention de poursuivre l'exploitation de toute tranche après 2024. Il s'agit là du fondement d'autorisation pour la décision rendue aux présentes par la Commission. L'exploitation commerciale de toute tranche du réacteur de la centrale nucléaire de Pickering au-delà du 31 décembre 2024 constituerait un changement au fondement d'autorisation d'OPG et nécessiterait une autorisation de la Commission, pour laquelle une audience publique distincte devrait avoir lieu pendant laquelle des groupes autochtones, des membres du public et des parties intéressées pourraient intervenir. Advenant une intention de la part d'OPG de poursuivre l'exploitation de toute tranche à la centrale nucléaire de Pickering, l'entreprise devrait présenter une demande à cet effet à la Commission bien avant la date du 31 décembre 2024 de sorte à disposer de suffisamment de temps pour la tenue d'un tel processus.

3.0 QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

22. Pour rendre sa décision en matière de permis, la Commission a examiné plusieurs questions et documents concernant la compétence d'OPG à exercer les activités autorisées. La Commission a également examiné la pertinence des mesures proposées pour préserver la santé et la sécurité des personnes, protéger l'environnement, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.
23. OPG a présenté sa demande de renouvellement de permis pour la centrale nucléaire de Pickering le 28 août 2017 ainsi que des renseignements complémentaires à cette demande à la CCSN le 11 décembre 2017. Dans son examen, la Commission s'est assurée que la demande était complète et que l'information présentée par OPG était exacte, comme l'exigent la LSRN, le *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*⁹ (RGSRN) et d'autres règlements applicables pris en vertu de la LSRN. La Commission a également examiné l'évaluation qu'a faite le personnel de la CCSN du rendement d'OPG à l'égard des 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) et relativement à plusieurs autres questions d'intérêt réglementaire pendant la période d'autorisation actuelle.
24. La Commission fait remarquer qu'un renouvellement de permis ne constitue pas un projet désigné en vertu de la LCEE 2012. La Commission estime qu'une évaluation environnementale réalisée au titre de la LSRN et de ses règlements d'application était indiquée dans le cadre de ce renouvellement de permis et que la LSRN fournit un cadre de réglementation solide pour la protection de l'environnement.
25. Un *Compte rendu de décision* détaillé exposant en détail l'examen qu'a fait la Commission des renseignements fournis par OPG pour étayer sa demande de renouvellement de permis, les évaluations réalisées par le personnel de la CCSN et les

⁹ DORS/2000-202.

interventions présentées relativement à ce dossier sera publié à une date ultérieure.



Michael M. Binder
Président
Commission canadienne de sûreté nucléaire

07 AOUT 2018

Date

Annexe A – Intervenants

Reactor Engineering Services Development (RESO Inc.), représenté par P. Sedran	18-H6.20
CANDU Owners Group Inc., représenté par F. Dermarkar	18-H6.21
Pickering Nuclear Generating Station Community Advisory Council, représenté par J. Vincett, R. Sutton, Z. Moshonas, A.L. Tersigni et B. Houston	18-H6.22 18-H6.22A
Canadian Association of Nuclear Host Communities et la Municipalité de Clarington, représentées par A. Foster, D. Ryan et G. Weir	18-H6.23
Anna Tilman	18-H6.24 18-H6.24A
Ajax-Pickering Board of Trade, représenté par C. Ashton	18-H6.25 18-H6.25A
BWXT Canada Ltd., représenté par J. Lundy	18-H6.26
Chambre de commerce de la région de Toronto, représentée par J. Parker	18-H6.27
Dan Rudka	18-H6.28
Organization of Canadian Nuclear Industries (OCNI), représentée par R. Oberth	18-H6.29 18-H6.29A
Chambre de commerce de l'Ontario, représentée par R. Rossi	18-H6.30
Rommel Bellosillo	18-H6.31
North American Young Generation in Nuclear (NAYGN) – Canada, représentée par M. Mairinger	18-H6.32
Dominique Bruce	18-H6.33
Evelyn Butler	18-H6.34
Jerry Cuttler	18-H6.35 18-H6.35A 18-H6.35B
D. Tim Seitz	18-H6.36
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, représenté par D. Shier et J. Usher	18-H6.37 18-H6.37A
Sunil Nijhawan	18-H6.38
Kimberly Grant-Stuart	18-H6.39
Société nucléaire canadienne, représentée par D. Gammage, P. Easton et C. Hunt	18-H6.40
Laboratoires nucléaires canadiens, représentés par S. Cotnam	18-H6.41
Darlene Buckingham	18-H6.42
Association nucléaire canadienne, représentée par J. Barrett, D. Chambers, A. Ethier et S. Coupland	18-H6.43 18-H6.43A
SNC-Lavalin, représenté par N. Badie	18-H6.44
Women in Nuclear Canada, représenté par L. McBride et P. Watson	18-H6.45
Northwatch, représenté par B. Lloyd	18-H6.55

Intervenants – Exposés oraux	N° du document
	18-H6.55A
Durham Nuclear Awareness, représenté par J. McNeil et P. Seccaspina	18-H6.56 18-H6.56A
Association canadienne du droit de l'environnement, représentée par T. McClenaghan, K. Blaise, M. Poremba et T. Markvart	18-H6.57 18-H6.57A 18-H6.57B
Swim Drink Fish / Lake Ontario Waterkeeper, représenté par P. Feinstein	18-H6.58 18-H6.58A
Kirsten Dahl	18-H6.59
Michel Duguay	18-H6.60
Greenpeace, représenté par S-P. Stensil	18-H6.62 18-H6.62A 18-H6.62B
Regroupement pour la surveillance du nucléaire, représenté par G. Edwards	18-H6.63
Provincial Council of Women of Ontario, représenté par G. Janes	18-H6.64
Ian Fairlie	18-H6.65
Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario, représentée par B. Jackson, S. Munro et K. Jarvi	18-H6.66
Municipalité régionale de Durham, représentée par G. Cubitt, C. Drimmie, W. Leonard et N. Pincombe	18-H6.67 18-H6.67A
Amir Ayazi	18-H6.68
Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, représenté par M. Hyatt, A. Clunis et E. Lawrence	18-H6.69 18-H6.69A
Estefany Guecha	18-H6.71 18-H6.71A
Louis Bertrand	18-H6.72 18-H6.72A
Society of United Professional, représentée par R. Chatoor, J. Bartley, J. Fierro et R. Caron	18-H6.73 18-H6.73.A
Erin O'Toole, député, Durham, L. Park, député provincial, Durham, et P. Bethlenfalvy, député provincial, Pickering-Uxbridge	18-H6.74
Belinda Cole	18-H6.75
Association canadienne des médecins pour l'environnement, représentée par C. Vakil	18-H6.76 18-H6.76A
Ontario Clean Air Alliance, représenté par J. Gibbons, I. Fairlie et G. Thompson	18-H6.77
North American Young Generation in Nuclear, Durham Chapter, représenté par D. Urrego, M. Saliba, M. Goodchild et K. Palinka	18-H6.79 18-H6.79A
Enseignants du Conseil scolaire du district de Toronto et du Conseil scolaire catholique du district de Toronto, représentés par A. Montemurro et C. McCarry	18-H6.101 18-H6.101A
Société des ingénieurs professionnels et associés, représentée par	18-H6.109

Intervenants – Exposés oraux	N° du document
M. Ivanco	
Mohawks de la baie de Quinte, représentés par K. Shipley	18-H6.141
Stuart Smith	18-H6.156

Intervenants – Mémoires	N° du document
Safe Communities of Pickering and Ajax	18-H6.2
Rotary Club of Ajax	18-H6.3
Durham Nuclear Health Committee	18-H6.4
Collège Durham	18-H6.5
Women’s Multicultural Resource & Counselling Centre of Durham	18-H6.6
Hôpital d’Ajax Pickering et Fondation de l’hôpital de Ajax Pickering	18-H6.7
Laker Energy Products Ltd.	18-H6.8
Chambre de commerce de Whitby	18-H6.9
Nu-Tech Precision Metals Inc.	18-H6.10
Ville d’Ajax	18-H6.11
Pickering Naturalists	18-H6.12
Station Gallery	18-H6.13
AECOM Canada Nuclear Operations, Inc.	18-H6.14
Jonathan Schofield	18-H6.15
Black & McDonald Limited	18-H6.16
Oxford Coalition for Social Justice	18-H6.17
Peter Tabuns, député provincial, Toronto-Danforth	18-H6.18
Fondation David Suzuki	18-H6.19
E.S. Fox Limited	18-H6.46
Charles Chiarelli	18-H6.47
Karen Walters	18-H6.48
Aecon Group Inc.	18-H6.49
Inès Marchese	18-H6.50
Stéphanie Beausoleil	18-H6.51
Melis Kilic	18-H6.52
Jill Lennox	18-H6.53
Jayanthini Jegatheswaran	18-H6.54
Linda Gasser	18-H6.61
Barbara Pulst	18-H6.70
Andrei Neacsu	18-H6.78
Ville de Pickering	18-H6.80
Lucy Seidler	18-H6.81
Toronto Environmental Alliance	18-H6.82
Borden Rhodes	18-H6.83
Lori Moncada	18-H6.84
William Douglas	18-H6.85
Maryam Astaneh	18-H6.86
Christopher Small	18-H6.87

Intervenants – Mémoires	N° du document
Conseil canadien pour le commerce autochtone	18-H6.88
ATS Automation	18-H6.89
Sylvia Schmidt	18-H6.90
Scientifiques à l'école	18-H6.91
Ville de Toronto	18-H6.92
Maria-Theresia Roemmelt	18-H6.93
Ralf Wieser	18-H6.94
Jeff Brackett	18-H6.95
Rolls-Royce Civil Nuclear Canada	18-H6.96
Lois M. Banks	18-H6.97
Bruce Peninsula Environment Group	18-H6.98 18-H6.98A
Nicole Bafaro	18-H6.99
William L. Shore	18-H6.100
Maimuna Hafiz	18-H6.102
Sonit Nangia	18-H6.103
Harald Simon	18-H6.104
James Ronald	18-H6.105
Joe Dickson, député provincial, Ajax-Pickering	18-H6.106
Bruce Power	18-H6.107
Wildlife Habitat Council	18-H6.108
Chambre de commerce du Grand Oshawa	18-H6.110
Jacquelynn Tanner	18-H6.111
Club Toastmasters d'Ajax-Pickering	18-H6.112
James Scarrow	18-H6.113
Boyd Reimer	18-H6.114
Énergie NB Power	18-H6.115
B.C. Instruments	18-H6.116
Natasha Vaney	18-H6.117
Don et Heather Ross	18-H6.118
Jasmine Bruce	18-H6.119
Sherry Brown	18-H6.120
Bertie D'souza	18-H6.121
Janine Carter	18-H6.122
Fernanda Sierra	18-H6.123
Katie Weston	18-H6.124
Cameco Corporation	18-H6.125
Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario	18-H6.126
Mackenzie Floyd	18-H6.127
I-Ping Wong	18-H6.128
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	18-H6.129
Rena Ginsberg	18-H6.130
Arielle Lefang	18-H6.131

Intervenants – Mémoires	
Doug Rylett	18-H6.132
Elaine Munro	18-H6.133
Cathy Tafler	18-H6.134
Roger J. Short	18-H6.135
Chaitanya Kalevar	18-H6.136 18-H6.136A
Tracy MacCharles, députée, Pickering-Scarborough Est	18-H6.137
Lingzhi Xia	18-H6.138
Brotech Precision CNC Inc.	18-H6.139
Plug'n Drive	18-H6.140
Steps for Life, région de Durham	18-H6.142
Pickering Rouge Canoe Club	18-H6.143
Ontario Shores Centre for Mental Health Sciences et Ontario Shores Foundation for Mental Health	18-H6.144
Abilities Centre	18-H6.145
Earth Rangers	18-H6.146
Grands frères Grandes sœurs de Durham-Sud-Ouest et Northumberland	18-H6.147
PineRidge Arts Council	18-H6.148
St. Paul's on-the-Hill Community Food Bank	18-H6.149
Community Care Durham	18-H6.150
Kelly Clune	18-H6.151
Ann Truyens	18-H6.152
Tom Smarda	18-H6.153
Brad Blaney	18-H6.154
Frank Greening	18-H6.155 18-H6.155A 18-H6.155B 18-H6.155C